

RUBRIQUE 1 : LE CORONAVIRUS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

1. Définition du coronavirus

Les coronavirus (CoV) forment une grande famille de virus qui provoquent des manifestations allant du simple rhume à des maladies plus graves tels que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Un nouveau coronavirus (nCoV) est une nouvelle souche de coronavirus qui n'a pas encore été identifiée chez l'homme.

Le COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert (SARS-CoV-2). Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019.

L'infection COVID-19 reste bénigne dans 80% des cas. Par contre, pour éviter la propagation parmi la population générale et pour protéger les populations vulnérables et fragiles, il est important de prendre un certain nombre de précautions.

2. Où le nouveau coronavirus est-il apparu ?

Le SARS-CoV-2 est une nouvelle souche de coronavirus qui n'avait pas encore été constatée chez l'être humain auparavant. L'épidémie a commencé dans la ville chinoise de Wuhan, capitale de la province de Hubei. Dans les premiers moments, il a semblé que l'épidémie était liée au marché South China Seafood City. Ce marché accueille des commerçants en fruits de mer, volailles, chauves-souris, marmottes et autres animaux sauvages, ce qui indique une probable origine animale de ce virus. Il s'est avéré par la suite que le virus peut également se transmettre entre humains. Des cas ont entre-temps été découverts dans d'autres régions de Chine et dans d'autres pays, souvent liés à des antécédents de voyage à Wuhan. Les autorités sanitaires des différents pays touchés effectuent en ce moment des recherches sur le coronavirus et les sources des contaminations.

RUBRIQUE 2 : LES SYMPTÔMES

3. Quels sont les symptômes ?

Les symptômes varient d'une maladie modérée à sévère des voies respiratoires s'accompagnant de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires. Les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques préexistantes semblent plus vulnérables et fragiles pour faire des complications.

Le délai d'incubation, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes, de l'infection COVID-19 est de maximum 14 jours.

RUBRIQUE 3 : TRANSMISSION

4. Comment le coronavirus COVID-19 se propage-t-il ?

L'infection COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue.

Ces gouttelettes peuvent persister pendant quelques heures sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut contracter la maladie COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer. C'est pourquoi il est important de se tenir à plus de deux mètres d'une personne malade et de respecter les mesures d'hygiène de base.

La consommation de produits animaux peu ou pas cuits, peut présenter un risque d'infection. Quand le produit est cuit, le virus est détruit.

5. Puis-je être contaminé(e) par un colis en provenance d'une zone à risque ?

Les coronavirus se propagent par l'intermédiaire de sécrétions en provenance des êtres humains et des animaux. Il n'est pas exclu qu'ils survivent pendant quelques heures en dehors du corps sur des surfaces, comme p.ex. des colis. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de respecter les mesures d'hygiène qui font barrière à la contamination.

RUBRIQUE 4 : SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES

6. Les gestes barrière

Il y a lieu d'observer les mêmes consignes de précaution que pour toute autre infection respiratoire.

1. Le plus important: lavez-vous régulièrement et correctement les mains. Vous trouverez la meilleure façon de vous laver les mains en ligne sur www.sante.lu
2. Vous toussiez ou éternuez? Faites-le dans un mouchoir en papier ou dans le pli du coude. Jetez le mouchoir dans une poubelle munie d'un couvercle.
3. Evitez de serrer des mains ou de faire la bise.
4. Evitez les contacts proches avec les personnes malades (garder une distance de 2 mètres au moins).
5. Restez à la maison si vous êtes malade. N'allez pas travailler !
6. Evitez autant que possible de toucher votre visage avec vos mains.

7. Je suis une personne vulnérable, que dois-je faire?

Comme la grippe, le coronavirus est surtout dangereux pour les personnes âgées et les personnes ayant d'autres problèmes (graves) de santé. Protégez-vous du coronavirus comme vous le faites pour la grippe. Respectez les 6 consignes énumérées ci-dessus et évitez les endroits mal ventilés où se trouvent de nombreuses personnes.

À ce stade, il apparaît que les enfants sont en règle générale moins sévèrement touchés.

8. Quand porter un masque ?

Le port du masque de façon préventive n'est pas préconisé par l'Organisation mondiale de la Santé comme moyen pour éviter une contamination avec le virus COVID-19.

L'utilisation de masques spéciaux (FFP2) pour prévenir l'infection au coronavirus n'a de sens que dans les hôpitaux où sont soignés les patients contaminés au coronavirus ainsi que, dans les laboratoires, pour l'examen du matériel corporel de ces patients.

9. Que signifie une mise en quarantaine?

Il s'agit d'une mesure de confinement d'une personne en bonne santé mais ayant eu un contact étroit avéré avec une personne malade et contagieuse. Cette mesure visant à préserver la santé publique est décidée par l'Inspection sanitaire et sa durée dépend de la période maximale d'incubation de la maladie (coronavirus : 14 jours). La quarantaine se fait soit à domicile, soit dans un centre de quarantaine. La personne ne peut pas circuler librement pendant la quarantaine.

Elle bénéficie d'un arrêt de travail qui équivaut à un certificat de maladie établi par l'Inspection sanitaire et qui est reconnu par la caisse de maladie. Si la quarantaine est décidée par une autorité sanitaire d'un autre pays européen, l'arrêt de travail établi par ce pays est reconnu par le Luxembourg.

10. Que signifie une mesure d'isolement ?

Il s'agit d'une mesure de confinement d'une personne malade et contagieuse, décidée par le médecin en charge des soins du patient. Au besoin, l'isolement peut être imposé par l'Inspection sanitaire si p.ex. le patient refuse l'isolement ou sa prise en charge thérapeutique. La durée de l'isolement dépend de la durée de contagiosité de la maladie.

L'isolement est généralement réalisé dans un hôpital, mais peut également se faire à domicile. Pendant la durée de la maladie, le patient bénéficie d'un arrêt de travail qui équivaut à un certificat de maladie établi par le médecin traitant.

RUBRIQUE 5 : COMMENT LE LUXEMBOURG SE PRÉPARE-T-IL ?

11. Une préparation à différents niveaux

Un groupe de coordination interministériel planifie et prépare en continu les mesures à prendre en présence d'un cas d'infection COVID-19. Il importe donc de détecter rapidement le virus afin de limiter sa propagation.

Les autorités sanitaires ont mis au point des procédures de prise en charge de cas suspects d'infection et de suivi des contacts. Ces procédures ont été communiquées à tous les médecins à plusieurs reprises. Le Laboratoire national de santé (LNS) est approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé pour le diagnostic du virus. Le service national des maladies infectieuses au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) est préparé à l'accueil d'éventuels cas de suspicion ou des cas de maladie confirmés. Les procédures de mise en quarantaine et d'autosurveillance de contacts ont été définies par la Direction de la santé et peuvent être mises en place rapidement par l'Inspection sanitaire.

Le Luxembourg dispose d'un stock de masques spéciaux (FFP2) et de masques chirurgicaux. Ces masques sont destinés aux soignants en contact étroit avec un malade ou une personne en quarantaine. Le Luxembourg participe à une acquisition conjointe avec d'autres Etats membres de l'UE visant à renforcer le stock existant.

12. Quel est le rôle de l'Inspection sanitaire ?

L'Inspection sanitaire est une division de la Direction de la santé. Elle est chargée :

- d'assurer la protection de la santé publique tant en ce qui concerne l'hygiène du milieu que la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles,
- d'organiser le contrôle médical des ressortissants de pays tiers,
- de traiter les dossiers relatifs aux étrangers souhaitant se faire soigner au Luxembourg et dont la prise en charge n'est pas assurée par les organismes de sécurité sociale,
- de se prononcer sur l'aptitude médicale à des mesures d'éloignement.

13. Pourquoi n'effectue-t-on pas de contrôle à l'aéroport de Luxembourg ?

L'Organisation mondiale de la Santé ne préconise pas de mesures supplémentaires pour les aéroports. Dans l'aviation, des procédures très strictes sont toujours d'application. Si l'équipage remarque à bord un passager qui présente des symptômes, cela est signalé à l'aéroport avant même l'atterrissage de l'avion et une équipe médicale est prête à l'aéroport pour prendre en charge le passager en question. Les autres passagers seront pris en charge en fonction du degré d'exposition à leur arrivée par l'Inspection sanitaire.

14. Nos hôpitaux et services de santé sont-ils préparés pour accueillir beaucoup de patients ?

Oui, nos hôpitaux sont préparés. Il y a un service de référence pour l'accueil des patients contaminés par le coronavirus, à savoir le Service national des maladies infectieuses au CHL.

RUBRIQUE 6: CONSEILS AUX VOYAGEURS

15. Quelles sont les zones déclarées actuellement à risque ?

Les zones d'exposition à risque sont définies comme les zones ou régions pour lesquelles une transmission communautaire diffuse du SARS-CoV-2 est décrite, c'est-à-dire où le virus circule parmi la population.

Continent	Pays
Asie	Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao); Singapour; Japon; Corée du Sud
Moyen-Orient	Iran
Europe	Italie: Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne et Piémont

Source : ECDC <https://www.ecdc.europa.eu/en/areas-presumed-community-transmission-2019-ncov>

Cette liste est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.

16. Puis-je me déplacer dans une zone à risque ?

Évitez dans la mesure du possible un voyage dans une zone à risque, à savoir une destination où l'épidémie sévit.

Si toutefois vous voyagez vers une zone à risque, respectez à la fois les consignes locales et les recommandations suivantes :

©MSAN



Évitez le contact avec les personnes malades, en particulier celles qui toussent.



Évitez les marchés et les endroits où sont manipulés des animaux, vivants ou morts.



Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon OU utilisez une solution désinfectante à base d'alcool.



Évitez les contacts avec les animaux, leurs sécrétions ou leurs excréments.

Il est possible que vos projets de déplacement soient contrariés dans la mesure où certains endroits risquent d'être fermés au public ou mis sous quarantaine.

17. Je suis allé(e) dans une zone à risque au courant des derniers 14 jours et je présente les symptômes suivants: fièvre, toux, problèmes respiratoires. Que dois-je faire?

Si vous présentez ces symptômes et que vous êtes allé(e) dans une zone à risque, ou si quelqu'un dans votre entourage proche est malade et s'est rendu dans une de ces zones, appelez l'Inspection sanitaire (+352 247-85650) et, entre 19h00 et 8h00, le 112, et mentionnez votre historique de voyage et vos symptômes.

Ne vous rendez pas dans une salle d'attente d'un médecin ou aux urgences. Pour éviter la contamination d'autres personnes, il est recommandé de rester à distance de ces personnes. Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir jetable lorsque vous éternuez ou que vous toussiez. Jetez les mouchoirs dans une poubelle munie d'un couvercle et lavez-vous les mains fréquemment et correctement.

18. Je présente des symptômes (toux, fièvre, problèmes respiratoires), mais je ne suis pas allé(e) au cours des derniers 14 jours dans une zone à risque. Que dois-je faire?

Si vous n'avez pas été en contact étroit avec une personne malade et qui est allée récemment dans une zone à risque, vous ne devez pas vous inquiéter. Vous avez peut-être une grippe saisonnière. Consultez dans ce cas votre médecin généraliste.

19. Si vous rentrez d'une zone à risque sans présenter de symptômes, mais que vous avez été potentiellement en contact occasionnel avec des personnes infectées, dans les 14 jours suivant votre retour:

- Surveillez quotidiennement les symptômes (toux, problèmes respiratoires);
- Mesurez votre température 2x par jour;
- Lavez-vous les mains fréquemment et correctement;
- Évitez le contact avec les personnes vulnérables et fragiles;
- Poursuivez votre activité habituelle.

20. J'ai été en contact étroit avec des personnes infectées, même sans présenter de symptômes, dans les 14 jours suivant le contact. Que dois-je faire?

- Restez à la maison et évitez les contacts avec d'autres personnes
- Appelez l'Inspection sanitaire (+352) 2478 5650 qui peut décider de vous mettre en quarantaine
- Restez accessible pour l'Inspection sanitaire

Vous êtes considéré(e) comme ayant été en contact étroit:

- Si vous avez partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes;
- Si vous avez eu un contact direct, en face à face, à moins de deux mètres du patient malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion;
- Avec vos flirts et personnes intimes;
- Avec vos voisins de classe ou de bureau;
- Si vous êtes voisin du patient malade dans un avion ou un train, ou si vous êtes resté(e) dans un espace confiné avec lui (voiture individuelle par exemple).

21. Les enfants et jeunes qui reviennent d'une zone à risque, peuvent-ils aller à l'école ou à la crèche?

En ligne avec les recommandations internationales, les enfants et jeunes qui reviennent d'une zone à risque sans avoir eu de contact étroit avéré avec une personne malade et contagieuse et sans présenter de symptômes typiques (toux, fièvre, problèmes respiratoires) peuvent directement retourner à l'école ou à la crèche.

Si un enfant ou un jeune présente lesdits symptômes dans les 14 jours après son retour, ou a été en contact étroit avéré avec une personne malade et contagieuse, ses parents doivent le garder à la maison, prendre contact avec l'Inspection sanitaire et mentionner l'historique de voyage ainsi que les symptômes présents. Le médecin de l'Inspection sanitaire évaluera la situation et prendra les mesures nécessaires. Ne vous rendez pas chez votre médecin ou aux urgences.

22. Les adultes qui reviennent d'une zone à risque, peuvent-ils reprendre leur activité professionnelle?

Si ces personnes n'ont pas été en contact étroit avéré avec une personne malade et contagieuse et ne présentent pas de symptômes typiques (toux, fièvre, problèmes respiratoires), elles peuvent reprendre leur activité professionnelle.

23. Mon employeur peut-il m'imposer de rester à la maison, à mon retour d'une zone à risque, en l'absence de symptômes?

Un employeur peut certes demander à un salarié de rester à la maison.

Dans ce cas, l'absence qui en résulte est qualifiée de dispense de travail et ne saurait être imputée sur le congé de récréation. Il est recommandé de demander à l'employeur de formuler la dispense de service par écrit.

Pour toute autre question en relation avec COVID-2019, veuillez consulter les sites du ministère de la Santé www.sante.lu/coronavirus, du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) www.ecdc.eu ou de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) www.who.int.